RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LE PREAVIS N°05/2013

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les conseillers, Madame, Messieurs les Municipaux,

En Date du 27 mai 2013, la commission ad hoc s'est réunie afin d'étudier le préavis 05/2013 ;

Réfection du collecteur sur la route de la Clochatte entre la limite communale et le chemin de Grangette.

La commission ci-après a été désignée :

- Président : Monsieur Fresquet Jean-Charles,
- Membres : Madame Prats Alvarez Viviane, Monsieur Thuillard Pierre et Monsieur Monney Gilbert,
- Rapporteur : Monsieur Buffin de Chosal Yves.

La commission remercie Monsieur Odier, municipal en charge du dossier, et Monsieur Nicolas du service technique.

Messieurs Odier et Nicolas nous ont expliqué les tenants et aboutissements du préavis 05/2013. Ils ont répondus à toutes les questions posées par la commission et nous les en remercions.

Nous avons relevé quelques points :

- Nous sommes dans un contexte intercommunal bien que le collecteur soit entièrement sur Lausanne.
- Le Crédit demandé est en parallèle à l'appel d'offre.
- Le tronçon est prioritaire, les travaux doivent se faire pendant l'été 2013.
- Le collecteur dessert principalement les eaux du Mont.
- Ce préavis s'inscrit dans la logique préconisée par le PGE qui a été récemment présenté au conseil communal.

Après délibération, la commission recommande d'approuver le préavis 05/2013 et d'autoriser la Municipalité à engager les travaux de réfection du collecteur entre la limite communale et le chemin de Grangette, sur le territoire Lausannois de la route de la Clochatte et de lui accorder à cet effet un crédit de **Fr. 240'000. --** . Ce montant sera financé par les liquidités courantes ou par voie d'emprunt. L'amortissement interviendra dès la fin des travaux sur une durée de 20 ans par le compte de fonctionnement *Amortissement obligatoires des collecteurs*(460.3311).

Le Mont-sur-Lausanne, le 17 juin 2013.

Le Président : Monsieur Fresquet,

Membre : Madame Prats Alvarez,

Membre : Monsieur Thuillard,

Membre : Monsieur Monney,

Rapporteur : Monsieur Buffin de Chosal